

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE CAPITAINE LUC-FORTIN
PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance du **conseil d'établissement de l'école Capitaine Luc-Fortin** du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mercredi 9 octobre 2024 à 18 h 30** à l'édifice Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Emmanuelle Duchesne -- présidente
- Monsieur Maxime Roussel – Vice-président
- Madame Catherine Gérin – directrice de l'école
- Madame Josiane Duval – parent
- Madame Stéphanie Caron – parent
- Madame Sara Ducas – parent
- Madame Fanie Thibodeau – personnel de soutien
- Madame Caroline Guay – enseignante
- Madame Mélanie Lorrain – enseignante
- Madame Nathalie Néron – enseignante
- Madame Katérie Richard – enseignante
- Madame Édith Lamoureux – éducatrice du service de garde

ÉTAIENT ABSENTS : Aucun absent

1. Ouverture de la séance

1.1. Vérification du quorum

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée à 18 h 34.

Madame Catherine Gérin, directrice, souhaite la bienvenue aux membres du CÉ.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

[Résolution 2024-11-27-CÉ-01](#)

L'ordre du jour est lu par Mme Emmanuelle Duchesne, présidente.

Il est proposé par M^{me} Sara Ducas d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal

2.1. Procès-verbal du 9 octobre 2024

[Résolution 2024-11-27-CÉ-02](#)

Une demande d'ajout au procès-verbal de la rencontre du 9 octobre dernier est faite afin d'inclure un dérangement à l'horaire pour l'activité Ninja Factory.

Il est proposé par Mme Fanie Thibodeau d'adopter l'ajout au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions du public (15 min)

Pas de public ce soir

4. Points du président (15 min)

4.1. Nomination d'un représentant de la communauté (approbation)

-Présentation des candidats

Lors de la précédente réunion du Conseil d'Établissement, des suggestions de candidats pour la nomination d'un représentant de la communauté ont été formulées. Cependant, les personnes proposées ne sont pas disponibles.

Par conséquent, il n'y aura pas de représentant de la communauté au Conseil d'Établissement pour le moment.

4.2. Résolution des approbations par courriels

[Résolution 2024-11-27-CÉ-03](#)

Mélanie Lorrain propose que, pour l'année 2024-2025, les approbations par courriel entre les réunions soient acceptées, et que cette décision soit consignée comme une résolution dans le procès-verbal de la rencontre suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Points de la direction (20 min)

5.1. Présentation et adoption des règles de régie interne

[Résolution 2024-11-27-CÉ-04](#)

Considérant que les règles de régie interne ont été envoyées et lues par les membres du Conseil d'Établissement avant la séance;

Il est proposé par Mme Katérie Richard :

Que la lecture des règles de régie interne ayant été faite au préalable, il n'est pas nécessaire de la refaire.

Cependant, Mme Emmanuelle Duchesne propose d'ajouter à nos règles de régie interne une section concernant les règles d'éthique.

La lecture des ajouts aux règles a été effectuée, permettant ainsi aux membres d'en prendre connaissance.

Mme Fanie Thibodeau propose d'approuver les règles de régie interne telles qu'elles ont été modifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Informations

5.2.1. FDS : État de la situation

Mme Catherine Gérin fait état du montant se trouvant dans le fonds à destination spéciale et réitère qu'il est encore difficile de faire un partage des montants recueillis par chaque organisme de participation des parents lors des campagnes de financement des années précédentes.

5.2.2. Historique des campagnes de financement

Madame Catherine Gérin présente les tableaux des campagnes de financement effectuées par chacun des édifices pour l'année scolaire 2024-2025.

5.2.3. Modalités - COSP

Les modalités de planification seront présentées aux membres lors d'un prochain conseil d'établissement et ce, après rencontre avec les enseignantes du 3^e cycle.

5.2.4. Représentation du conseil d'établissement

Il est mentionné par la direction que toute prise de parole extérieure faite au nom du Conseil d'établissement doit être précédée d'une consultation préalable auprès des membres du Conseil. Cette consultation doit permettre que la représentation reflète fidèlement les positions et les avis du Conseil.

5.2.5. Local bibliothèque dans les deux édifices

La direction informe les membres qu'à la suite d'une demande d'information auprès du service à la clientèle du centre de services scolaire, il est confirmé que, bien qu'il n'y ait pas de local dédié à la bibliothèque dans chacun des deux

édifices, les élèves et les enseignants ont accès à l'ensemble de la collection respective.

Pour l'édifice St-Joseph, la collection est accessible au secrétariat. À l'édifice d'Henryville, les ressources sont disponibles dans la classe de 4^e année.

Afin de faciliter l'accès aux livres de la collection d'Henryville, des dispositions seront mises en place pour offrir un moment bibliothèque pendant les périodes du dîner.

5.3. Présentation et approbation du plan de lutte contre l'intimidation et VACS

5.3.1. Présentation du plan de lutte contre l'intimidation et les VACS

Afin d'éviter d'alourdir la rencontre, seuls les ajouts relatifs aux violences à caractère sexuel ont été présentés. Cette décision tient compte de l'adoption récente du plan de lutte contre l'intimidation, qui a déjà été discuté et approuvé.

[Résolution 2024-11-27-CÉ-05](#)

Il est proposé par Katérie Richard d'approuver le plan de lutte contre l'intimidation tel que proposé avec l'ajout des mesures visant à contrer les violences à caractère sexuel.

5.3.2. Discussion et questions

Pas de question;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Approbations diverses

6.1. Prêt de gymnase pour Henryville et Saint-Sébastien

Une demande de prêt de gymnase a été effectuée pour les deux édifices de l'école. Le prêt du gymnase peut être accordé pour Henryville puisqu'il s'agit d'activités organisées par le service des loisirs.

Cependant, le prêt de l'édifice St-Joseph n'est pas autorisé, car la demande est formulée par un particulier et ne répond pas aux critères établis pour l'utilisation des installations scolaires du centre de services.

[Résolution 2024-11-27-CÉ-06](#)

Il est proposé par Fanie Thibodeau que soit approuvé le prêt du gymnase d'Henryville.

6.2. Demande au fonds à destination spéciale pour Henryville

Les parents de l'Organisme de participation des parents ont formulé une demande de 500\$ provenant du fonds à destination spéciale. Ce montant est destiné à l'achat de décorations de Noël pour embellir l'école durant la période des fêtes.

[Résolution 2024-11-27-CÉ-07](#)

Il est proposé par Caroline Guay d'approuver demande au fond à destination spéciale de 500\$ pour les achats de décorations de Noël.

6.3. Demande de fons à destination spéciale St-Joseph

Les parents de l'Organisme de participation des parents ont formulé une demande de 400\$ provenant du fonds à destination spéciale. Ce montant est destiné à l'organisation d'un brunch de Noël pour les élèves;

[Résolution 2024-11-27-CÉ-08](#)

Il est proposé par Édith Lamoureux d'approuver demande au fonds à destination spéciale de 400\$ pour les achats à effectuer pour l'organisation du brunch de Noël.

6.4. Demande d'un atelier de CIME Haut-Richelieu sur les tortues (31 janvier 2025)

Mme Mélanie Lorrain demande de permettre la tenue d'une activité gratuite pour les élèves du premier cycle.

[Résolution 2024-11-27-CÉ-09](#)

Il est proposé par Josiane Duval d'approuver l'atelier sur les tortues pour le premier cycle de l'édifice St-Joseph

6.5. Points d'information de la technicienne du service de garde

Aucun point

7. Varia

7.1. Correspondance et rapport du comité de parents (5 min)

Retour sur la question des paiements de frais de la rentrée en un seul versement. Il est possible de prendre une entente au besoin bien que ce ne soit pas mentionné sur les avis écrits remis aux parents.

7.2. Diner de Noël édifice Henryville

Une demande a été formulée par Mme Caroline Guay pour l'organisation d'un dîner de Noël à l'édifice d'Henryville. Il est proposé que la somme de 1479\$ soit allouée à cette activité, avec l'objectif de couvrir les frais, à partir du fonds à destination spéciale.

[Résolution 2024-11-27-CÉ-10](#)

Il est proposé par Sara Ducas d'approuver le dîner de Noël et le montant pour offrir le repas aux élèves.

7.3. Organisation d'un brunch de Noël à l'édifice d'Henryville

Le 20 décembre, un brunch sera organisé par les enseignantes de l'édifice d'Henryville. Les frais de cette activité seront entièrement couverts par la Fondation Jacques Landry.

7.4. Demande d'approbation pour l'organisation d'un Salon du livre

Une demande d'approbation est soumise pour l'organisation d'un Salon du livre à l'édifice St-Joseph, prévu pour le 13 décembre. Cet événement est destiné aux élèves du premier cycle et vise à encourager la lecture et promouvoir l'accès aux livres.

[Résolution 2024-11-27-CÉ-11](#)

Il est proposé par Édith Lamoureux d'approuver la tenue du salon du livre du premier cycle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Levée de l'assemblée

[Résolution 2024-11-27-CÉ-12](#)

Il est proposé par Caroline Guay que la séance soit levée à 20:15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président du CÉ

Secrétaire